



## Service enfance-jeunesse Saint Sulpice et Cameyrac



# PROJET PÉDAGOGIQUE CENTRE 3-6 ANS EXTRASCOLAIRE

Commune de Saint Sulpice et Cameyrac  
21 avenue de l'hôtel de ville  
33450 Saint Sulpice et Cameyrac

Janvier 2025.



## SOMMAIRE

I - Équipe pédagogique  
Direction, direction adjointe, animateurs

II - Présentation de l'accueil de loisirs  
Temps d'accueil  
Modalités des inscriptions des enfants

III - Projet éducatif de l'organisateur  
Les objectifs du projet éducatif.

IV - Projet pédagogique  
Les projets d'animation  
Les moyens matériels  
Les moyens humains  
Les moyens financiers  
Les objectifs généraux  
L'évaluation  
Communication des familles  
Communication extérieure

V - Journée type de l'accueil de loisirs



# I. EQUIPE PÉDAGOGIQUE

DIRECTION : Mme Charlène COMMERE

ANIMATEURS : Mme Mégane TOTOLEHIBE  
Mme Tiphaine AUGUSTE  
Mme Marjorie GUERIN  
Mme Laurine STURM  
Mme Carine FRANZON  
Mme Manon MANCEAU  
Mme Caroline HAMIS  
Mr Yanis MAFOUTA  
Mr Willy BACHELET

# II. PRÉSENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

La commune de Saint Sulpice et Cameyrac est une commune rurale située entre Bordeaux et Libourne. Elle a une population proche des 5000 habitants.

La commune mène une politique de développement modéré de l'habitat, même si elle est dans l'obligation de répondre à la mixité sociale avec obligation d'un pourcentage de 25 % de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants (loi SRU).

Dans un premier temps, la politique pour l'enfance et la jeunesse répondait à un besoin ponctuel de la population.

Aujourd'hui, la commune se dote de structures répondant à l'attente de chacun. Il est nécessaire de développer une politique pour l'enfance et la jeunesse afin d'harmoniser les différents services.

Depuis 2004, la municipalité de Saint-Sulpice-et-Cameyrac s'est engagée dans une politique volontariste en faveur des enfants de 3 à 11 ans. Une collaboration avec les différents partenaires institutionnels (CAF, Etat, Département) a permis la construction d'un bâtiment pour l'accueil d'un centre de loisirs 6-11 ans qui a ouvert ses portes en février 2006.

Le centre de loisirs peut utiliser dans le cadre de ses activités la plaine des sports attenante et les bois environnants.

La restauration est assurée par la cuisine centrale, et les repas sont servis dans la salle du restaurant de l'école maternelle.

## TEMPS D'ACCUEIL

La fréquentation de la structure, n'a cessé d'augmenter. Aujourd'hui, la structure accueille 32 enfants âgés de 3 à 6 ans en extrascolaire.



L'accueil se fait sur toutes les périodes de vacances scolaires.  
La structure est ouverte de 7h00 à 19h00.

### **INSCRIPTIONS DES ENFANTS EN EXTRASCOLAIRE.**

Toutes les réservations se font par les familles sur un portail de réservation.

L'ouverture des inscriptions pour les périodes de vacances se fait 60 jours avant le début des vacances pour des inscriptions à la journée avec repas.

Les inscriptions sont clôturées 10 jours avant le jour d'accueil en centre. Toutefois, si le nombre maximum d'enfant à accueillir n'est pas atteint, les familles ont toujours la possibilité d'une inscription.

### **OUVERTURE DE L'ACCUEIL :**

La structure accueille les enfants à partir de leur entrée à l'école maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité en maternelle (grande section).

Tous les enfants peuvent être accueillis dans la structure, toutefois sont prioritaires :

Les enfants de la commune, scolarisés à l'école « les écureuils ».

Les enfants scolarisés à l'école « les écureuils ».

Les enfants de la commune et non scolarisés à l'école « les écureuils ».

Les enfants de la communauté de commune.

Les enfants extérieurs de la commune et de la CDC.

## **III. PROJET ÉDUCATIF DE L'ORGANISATION**

### **LES OBJECTIFS DU PROJET ÉDUCATIF**

#### **A. L'enfant - individu**

L'accueil de loisirs sans hébergement contribue à l'épanouissement de chaque enfant :

- Il favorise son expression.
- Il respecte son rythme de vie.
- Il développe ses aptitudes intellectuelles et physiques.

#### **B. La socialisation**

Le centre de loisirs est un lieu de vie collective.

Il permet à l'enfant d'agir individuellement et collectivement pour lui et les autres.

Il favorise le dialogue et sensibilise les enfants aux valeurs humaines de respect, justice, solidarité et tolérance.

#### **C. L'environnement**

L'environnement permet à l'enfant de grandir et s'épanouir.

Le centre de loisirs fait partie de cet environnement.

Il prend en compte l'histoire de l'enfant pour participer à son développement.

#### **D. L'encadrement**

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique et se porte garante de sa mise en œuvre.

La commune s'implique dans la formation du personnel encadrant.



L'équipe d'animateurs doit être à l'écoute des désirs des enfants tout en proposant des nouveautés et en cherchant le juste positionnement pour le faire apprécier.

## E. Le Projet

Il s'appuie sur plusieurs objectifs :

### **1. Le bien-être de l'enfant**

L'épanouissement de l'enfant ne peut s'effectuer en dehors du plaisir qu'il connaît dans ses rapports avec les autres enfants et les adultes, au cours des rencontres et des activités qu'il pratique.

Cet épanouissement est donc essentiel tout en veillant à respecter les règles de vie en collectivité, d'hygiène alimentaire et sanitaire.

### **2. La construction de sa personnalité**

- En favorisant son ouverture d'esprit.
- En développant sa socialisation à travers sa participation à la vie en collectivité.
- En l'incitant à forger sa propre réflexion et en stimulant son sens critique.
- En donnant à l'enfant le sens des valeurs morales et sociales.
- En faisant vivre les notions de liberté, d'amitié, d'égalité, de respect d'autrui et des biens, desolidarité, de paix.
- En combattant toute approche d'exclusion et d'intolérance.

### **3. Son intégration dans la société**

Les échanges entre enfants ou entre enfants et adultes sont des enrichissements mutuels qui doivent permettre aux uns et aux autres de prendre une part active dans la vie sociale et éveiller le sens de la responsabilité individuelle et collective

L'acquisition progressive de l'autonomie de l'enfant est essentielle et nécessaire à la construction de son avenir.

## IV. PROJET PÉDAGOGIQUE

L'accueil de loisirs est un lieu de vie axé autour d'activités organisées sur la base d'un thème par semaine pour les vacances scolaires en fonction des temps forts qui jalonnent les événements pendant une année civile

Suivant les projets et les volontés des équipes, une autre organisation est toutefois possible (par exemple un grand thème général sur tout l'été ou un thème par mois).

Des « fils conducteurs » sont aussi utilisés pour donner une cohérence pédagogique entre les différentes thématiques abordées.

Nous essayons aussi de les diversifier pour avoir des approches innovantes afin de susciter l'intérêt des enfants.

Afin d'avoir une année vivante et riche, nous mettons en œuvre différents projets d'animations reconductibles ou ponctuels pour satisfaire d'une part la volonté politique et d'autre part pour dynamiser les activités proposées.

LES PROJETS D'ANIMATION :

- Projet « ludothèque » : l'association de la ludothèque amène et présente des jeux aux enfants. Les jeux sont prêtés par la ludothèque et utilisables sur la structure



- Projet « jardin potager » : création d'un jardin potager. Découverte de nouveaux légumes, plantation, entretien des légumes sont les activités proposées aux enfants. Les récoltes peuvent servir à la confection de plats cuisinés.

- Projet « passerelle accueil de loisirs 3-6 ans et accueil 6-11 ans » : Des sorties sont organisées en commun entre les deux centres. Cela permet de regrouper les fratries sur un temps d'activité. De plus l'organisation de grand jeu en commun permettent les échanges entre les enfants de tout âge.

- Projet « nature et écologie » : La proximité d'un bois permet aux enfants de faire des sorties nature. Découverte de la flore avec création d'herbier, rencontre de la faune sont les activités essentielles de ce projet.

- Projet « découverte poney » : Nous emmenons ponctuellement sur les périodes de vacances un groupe de 12 enfants au pôle équestre de Bordeaux-Saint-Sulpice situé à 2 kms du pôle jeunesse. Ce projet a pour but de s'occuper de poneys Shetland et de pouvoir à terme les monter. Par la mise en place de ce projet nous sensibilisons également les enfants sur le bien-être des animaux.

- Projet « Grisou » : Depuis la rentrée de septembre 2024, la structure accueille un nouveau compagnon, un lapin. Ce projet a plusieurs objectifs : développement éducatif, social et affectif. Pour l'organisation, les enfants s'en occupent la semaine et les week-ends « Grisou » est en garde dans les familles se portant volontaires. Un planning est mis à disposition à l'entrée du pôle jeunesse.

## LES MOYENS MATÉRIELS

Les locaux :

Le pôle jeunesse est situé à côté de l'école maternelle il dispose :

- D'une grande salle d'activités et de deux plus petites.
- D'un grand dortoir aménageable en salle de motricité.
- D'une cuisine.
- D'une cour goudronnée (avec des structures de jeu)
- D'une salle de peinture

A proximité s'étend la plaine des sports avec ses terrains en herbe et son bois.

## LES MOYENS HUMAINS

L'équipe pédagogique : Elle se compose d'une équipe de huit agents d'animation permanents, employés communaux.

- Une responsable de l'accueil de loisirs
- De 3 animateurs titulaires du BAFA, 3 CAP petite enfance, 1 éducateur sportif (BE Judo et CQP Gymnastique), 1 BTS gestion et protection de la nature.

Pour compléter l'équipe, en fonction du nombre d'enfants inscrits, la commune peut être amenée à recruter des animateurs sous contrat (titulaires ou stagiaires).



## LES MOYENS FINANCIERS :

Chaque année, l'Accueil de loisirs présente un budget de fonctionnement qui est voté par le Conseil Municipal.

La participation financière des familles est calculée en fonction du Coefficient social = quotient familiale / quotient familial moyen de la commune.

Coefficient social = quotient familial / quotient familial moyen de la commune	
si coef soc. < 1	tarif proratisé
si coef soc. entre 1 et 1,5	tarif de base
si coef soc. entre 1,5 et 2	tarif majoré de 10%
si coef soc. > 2	tarif majoré de 20%

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

Respecter les rythmes de chacun.

- Adapter le déroulement de la journée au rythme de chaque enfant au sein de son groupe.
- Adapter l'activité à l'âge de l'enfant. Prendre en compte, au sein d'un même groupe les compétences de chacun pour adapter l'activité.

Favoriser la vie en collectivité.

- Développer la coopération. Proposer des jeux collectifs et coopératifs. Beaucoup de jeux sont proposés et plusieurs temps dans la journée sont plus « libres » pour permettre aux enfants de jouer comme ils le souhaitent.
- Respecter chacun, se respecter l'un l'autre. Etablir des règles de vie collective. Appréhender la vie en collectivité du centre, différente de la vie à la maison ou à l'école.
- Développer les moments de vie collective, avec les temps libres, calmes, les repas communs.

Développer l'autonomie de l'enfant.

- Adapter la durée des différents temps qui rythment la journée à l'âge de l'enfant (temps de repas, la sieste, temps d'activité, temps libre)
- Être capable de faire seul. Accompagner l'enfant dans son autonomie : faire avec et ne pas faire à sa place.
- Mettre à disposition du matériel adapté à l'âge en fonction de l'activité, elle aussi adaptée pour que l'enfant soit capable de faire.

Faire en sorte que l'enfant participe.

- Développer la créativité de chacun. Ne pas proposer de modèles systématiques.
- Encourager le choix de l'enfant. L'enfant a le choix de faire ou non l'activité proposée. Laisser la liberté aux enfants de faire comme ils le souhaitent. Pas d'attente de résultat.

## L'ÉVALUATION

Chaque objectif sera évalué en fonction :

- De critères qualitatifs, par exemple : la fatigue de l'enfant, son autonomie, sa compréhension des consignes et des règles de vie, la place de l'animateur dans le groupe, son écoute aux souhaits des enfants.
- De critères quantitatifs, par exemple : le nombre d'enfants qui participe à l'activité, la durée des activités ou temps libre par jour, le nombre d'activité, la réalisation ou non des activités proposées.



L'évaluation des actions permettra d'en réajuster certaines, de les poursuivre ou de les stopper en fonction des retours faits, tout au long de l'année, avec les membres de l'équipe d'animation et les enfants.

Différents outils : tableau, grilles, questionnaires, observations, données chiffrées serviront à cette évaluation pour juger de la pertinence des actions et des objectifs. Les évaluations spécifiques des projets d'animation seront aussi utilisées pour l'évaluation globale, car c'est avec ces projets que les objectifs du projet pédagogique sont travaillés.

## COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES.

Diffusion des programmes par l'intermédiaire du site de la mairie.

Informations par affichage des plannings, de la journée type, des menus, des goûters au niveau de l'accueil de loisirs.

Mise à disposition du projet éducatif de l'organisateur, du projet pédagogique et du règlement de l'accueil de loisirs sur le site et par affichage.

Discussion et échanges avec les familles au temps d'accueil et de départ.

Lors de certains temps forts : invitation des parents à un goûter collectif pour découvrir les réalisations des enfants, exposition photos, qui retracent principalement les vacances, les différentes sorties, les projets d'animations.

Echanges avec les familles, lors des permanences d'inscription (tenues par la responsable de l'accueil de loisirs, son adjoint et une animatrice).

# V. JOURNÉE TYPE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

7h00 - 9h30 : Accueil échelonné des enfants. (Arrivée au plus tard à 9h30)

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.
- Activités libres en extérieur en fonction du temps ou sous le préau.

9h30 - 11h30 : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini.

11h30 - 12h00 : Temps libre et lavage des mains.

12h00 - 13h00 : Repas.

13h00 - 14h00 : Temps calme ou sieste pour les plus petits

14h00 - 16h : Présentation et mise en place de l'activité en lien avec le thème défini  
Accueil des enfants au réveil de la sieste

16h00 - 16h30 : Lavage des mains et goûter.

16h30 - 17h00 : Temps libre.

17h00 - 19h00 : Départ échelonné des enfants.

- Information et discussion avec les parents.
- Petits jeux et coloriages.

19h00 : Fin de l'accueil de loisirs



